

SEANCE DU
16 MARS 2023

RAPPORT N° I-1
23SGADB0015

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
10 mars 2023

Date d'affichage :
17 mars 2023

OBJET:
Adoption du compte-rendu du
bureau du 26 janvier 2023

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 4
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

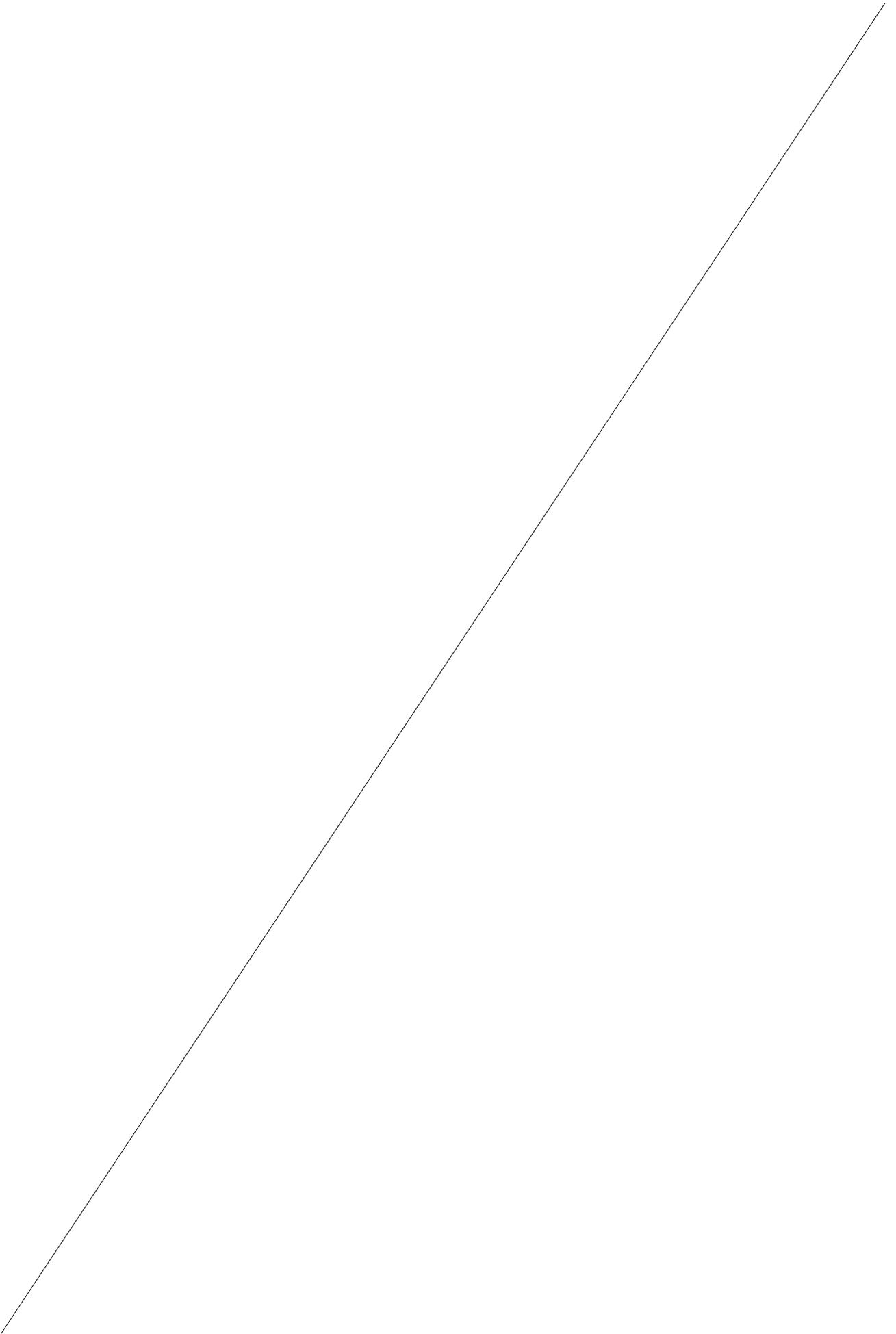
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. DURAND (pouvoir à Mme COUILLEROT)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Paul LUARD



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 26 janvier 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 26 janvier 2023.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 17 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 17 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le Creusot, le 10 février 2023

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 26 JANVIER 2023
Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 janvier à quatorze heures trente, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Montserrat REYES, Monsieur Jean-François JAUNET, Madame Isabelle LOUIS, Monsieur Yohann CASSIER, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Madame Monique LODDO, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Georges LACOUR, Monsieur Philippe PIGEAU,

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Jean-Paul LUARD, Monsieur Bernard FREDON, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Roger BURTIN, Monsieur Gérard GRONFIER,

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Bernard DURAND.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul BAUDIN

Monsieur le Président propose de démarrer la séance en suivant l'ordre du jour.

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE

Le Bureau, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de la séance du Bureau du jeudi 26 janvier 2023 :

B) DECISIONS DU BUREAU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 Adoption du compte-rendu du bureau du 1 décembre 2022

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 1 décembre 2022.

2 Représentation dans les organismes extérieurs - Remplacement d'un conseiller communautaire

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le ou les représentants de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines ;
- De désigner le ou les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein des organismes suivants, en remplacement de Monsieur Jean-Yves VERNOCHET :
 - o CMR – Creusot Montceau Recyclage (conseil d'administration) : Monsieur Yohann CASSIER
 - o ATD – Agence technique départementale (suppléant de Monsieur Daniel MEUNIER) : Monsieur Yohann CASSIER
 - o Commission de suivi de site centre collectif de stockage de déchets non dangereux (membre titulaire) : Monsieur Yohann CASSIER

3 Adhésions au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) et à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)

M. Jean-Paul LUARD présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la décision du bureau du 15/09/22 concernant l'adhésion, pour un montant de 300 €, de la Communauté Urbaine Creusot Montceau au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), groupement

d'intérêt public ouvert au structures territoriales domicilié 47, rue de Charonne, 75011 Paris ;

- d'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, pour un montant annuel de 600 €, au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), groupement d'intérêt public ouvert au structures territoriales domicilié 47, rue de Charonne, 75011 Paris ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion ;
- de prélever la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne du budget correspondant ;
- d'approuver de nouveau l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), centrale d'achat ouverte au structures territoriales, domiciliée 129 rue Servient - Tour Part-Dieu - 69003 LYON ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

4 Renouvellement de l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

M. David MARTI rappelle que les communes peuvent également bénéficier de cette adhésion. Une discussion a lieu sur les modalités à suivre pour en bénéficier.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De renouveler à compter de l'année 2023 et pour les années suivantes, l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), dont le siège est fixé à Paris – 10 rue des Montiboeufs – 75020 – PARIS, et au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), qui a le même siège social ;
- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines ;
- de désigner M. David MARTI pour siéger au sein du Forum Français pour la Sécurité Urbaine ;
- d'autoriser à compter de l'année 2023, le versement annuel d'une cotisation d'un montant de 2 923 € ;
- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

5 Fourniture de solutions d'impressions, de consommables et des prestations associées - Autorisation de signature d'un accord cadre à bons de commande et marchés subséquents

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'abroger la décision préalable 22SGADB0091 du bureau communautaire en date du 15/09/2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer

l'accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents à conclure avec l'entreprise TOSHIBA, pour une durée de 5 ans et pour un montant maximum de 500 000 euros HT ;

- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

6 Utilisation de fibres optiques noires et services associés - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou le conseiller délégué en charge de la commande publique, à signer l'accord-cadre à bons de commande précité, à conclure avec la société SUD BOURGOGNE NETWORKS – 2247 Voies de L'Orée - 27100 VAL DE REUIL pour les montants maximums de 500 000 euros HT la première année, et 100 000 euros HT par an sur les trois années suivantes ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget prévu à cet effet.

7 Fourniture de matériaux de construction nécessaires aux besoins des services techniques de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2003602DSP

Arrivée de M. Sébastien GANE.

M. Yohann CASSIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 1 au marché 2003602DSP conclu avec l'entreprise Frans Bonhomme, intégrant le nouveau bordereau de prix, relevant le pourcentage de la clause butoir et insérant une clause de réexamen et une clause de sauvegarde.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 Admission en non-valeur et créances éteintes

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus pour un montant de 42 815,80 € sur le budget Eau,
- d'admettre l'extinction des créances décrites ci-dessus pour un montant de 19 886,08 € sur le budget Eau.
- d'émettre les mandats afférents au compte 6541 et 6542.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 Le Creusot - Aménagement des espaces publics de la Place Schneider - Mission de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme et autorisation préalable de signature d'un marché sur procédure adaptée.

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de l'opération de travaux d'aménagement de la Place Schneider ;
- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le prestataire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour un montant prévisionnel de 145 000 € HT, soit 174 000 € TTC ;
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 Travaux d'extension du réseau très haut débit pour le groupement de commandes entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Communauté d'agglomération du Grand Chalon - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à bons de commande avec les entreprises SERFIM TIC et SCTP pour un montant maximum de 750 000 € HT pour 2 ans, soit 1,5 M d'€ sur 4 ans.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

2 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un projet Smart 5G sur le territoire de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n°1 du marché 21017PAP

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 au marché 21017PAP passé avec la société TACTIS pour un montant de 27 900€ HT.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 Ressources en eau - Programme 2023 - Demandes de participations financières

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles, selon le programme détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières,
- D'inscrire les recettes et dépenses sur les lignes correspondantes du budget annexe de l'eau.

VII - PROXIMITE

1 Réfection d'ouvrages de franchissement sur les communes de Blanzly, Ciry le Noble, Saint Sernin du Bois et Le Creusot - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2201402PRP

M. Yohann CASSIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 1 au marché 2201402PRP conclu avec l'entreprise G2C pour un montant de 136 242,20 € HT soit 163 490,64 € TTC ;
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

2 Montcenis - Mur des Arquebusiers - Réparation de l'ouvrage - Autorisation de signature d'un marché public à procédure adaptée

M. Yohann CASSIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché pour les travaux de réparation du mur des Arquebusiers à Montcenis à conclure avec l'entreprise THIVENT SAS, domiciliée 630 Route de La Clayette 71800 LA CHAPELLE-SOUS-DUN, pour un montant de 139 140,00 € HT soit 166 968,00 € TTC ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

C) AVIS DU BUREAU SUR LES PROJETS DE DELIBERATION A PRESENTER AU

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable au fait de prendre acte des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

2 Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'un conseiller communautaire

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Que Monsieur Yohann CASSIER siège dans la commission suivante :
 - o Développement, aménagement et services aux habitants.

3 Convention de groupement de commande et de mutualisation de ressources - Autorisation de signature

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande et mutualisation des ressources, à intervenir entre les communes intéressées et la CUCM,

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville de Montceau-les-Mines - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville de Montceau-les-Mines, entre Action Logement, la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine.
- autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention.

2 Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville du Creusot - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du Creusot, entre Action Logement, la ville du Creusot et la Communauté Urbaine.
- autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention.

3 Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2022

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2022,
- annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2022.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 JH BATIMENT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la convention d'application entre l'entreprise JH BATIMENT, par l'intermédiaire de la SCI RAYM BAT, et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- autoriser le versement de la subvention d'un montant de **15 681,60 €** à la SCI RAYM BAT ;
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;
- imputer la dépense sur le budget correspondant.

2 Modification règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la modification du règlement d'attribution en matière d'immobilier d'entreprises, de la

Communauté Urbaine Creusot Montceau.

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

3 TORCY - Zone d'activités CORIOLIS - Vente de terrain pour implantation d'une plateforme de distribution à vocation logistique pour un laboratoire pharmaceutique

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

M. Jean-Claude LAGRANGE rappelle ses craintes sur ce projet, que ce ne soit que de la pure logistique, sans création d'emploi.

M. David MARTI rappelle qu'il a déjà retiré ce projet de délibération avant son passage en conseil de communauté à cause des doutes sur le projet. Il n'exclut pas de faire de même si le porteur de projet d'apporte pas des assurances.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- vendre à la SCI FLDV MONTCHANIN, dont le siège social est à PARIS (75012), 2-22, place des Vins de France, identifiée sous le numéro de SIRET 90899982400018, représentée par son gérant, VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY, société par actions simplifiée, 112 375 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n°74 sur la commune de TORCY ;
- fixer le prix de cette cession à la somme de 18,00 € H.T. le mètre carré, soit un montant total de 2 022 750,00 € H.T ;
- autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- inscrire la recette correspondante sur le budget 2023 sur la ligne correspondante.

4 LE CREUSOT - Place Schneider - Vente de terrain pour implantation d'un marché couvert

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- vendre à la société OMC Promotion, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 8, rue Jules Vernes, Canton du Bas Hellu, RONCHIN (59790), identifiée sous le numéro SIRET 811 168 442 000 10, RCS Lille Métropole, présidée par la Holding OMC, une partie de la place Schneider, en nature de plateforme prête à construire, sise commune du Creusot, pour une superficie approximative de 1270 m² ;
- fixer le prix de cette vente à 81 000 € HT;
- autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;
- autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud

ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;

- inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget 2023.

5 Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2023 et autorisation de signature

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

M. David MARTI profite de ce rapport pour informer les membres du bureau du fait que le projet CALHIPSO ne s'implantera pas finalement dans le secteur Magenta, mais au cœur de l'IUT.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2023 ;
- autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;
- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 Convention 2022 Village des Sciences et demande d'appel de fonds

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion du Village des sciences 2022 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- imputer les dépenses et les recettes sur le budget correspondant

2 Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Tarifs nouveaux produits

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique e la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :

Désignations	Prix de vente
Peluche	6,90 €
Kit enfant	9,90 €
Poster coloriage	8,90 €
Carte postale	0,50 €
Carte postale - nouveauté	1 €

3 Ecomusée - Villa Perrusson - Nouveaux tarifs

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- instaurer la gratuité de la billetterie de la villa Perrusson et de son jardin pour tous les publics du 2 au 30 avril 2023 ;
- préciser qu'au terme de cette période les tarifs et cas de gratuité seront réexaminés par le conseil communautaire.

4 Approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du Centre et de la création d'une marque territoriale.

M. Jean-Paul BAUDIN présente le rapport.

- approuver le plan de financement et les demandes de subvention ou d'appels de fonds auprès des partenaires du contrat du canal du centre.
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application
- imputer la dépense sur le budget correspondant.

5 SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver le versement par la Communauté Urbaine Creusot Montceau d'une participation financière de 15 100 € à la SPL Sud Bourgogne THD ;
- autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents au versement de cette somme de 15 100.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Autorisation de signature d'une modification n°2 à l'accord-cadre 2102302PRP

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°2 au marché 21023PRP lot 2 conclu avec l'entreprise COLAS FRANCE.

2 CUCM - Compostage individuel : réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025.

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la réduction à 10 € du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels fournis par la CUCM sur la période jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification.

La séance est levée à 16h20.

Le président,
David MARTI

